



la CGT trésor Corse du Sud

Compte rendu CGT de la CAP locale Tableau d'avancement de C1 en CP du 01 octobre 2008

Elue CGT : BERTRAND Pascale

Suppléante CGT : OGOR Annick

Elu et suppléante excusés : MONDOLONI Jean Baptiste et PERETTI Joëlle

Déclaration liminaire des élus CGT

Encore une fois, la DGFIP applique la charte du dialogue social à sa manière : en effet, elle décide toute seule des changements de critères pour le tableau d'avancement de C1 en CP sans en débattre avec les organisations syndicales et ce, très peu de jours avant la tenue des CAP.

En introduisant le critère de l'âge (puisque cette nouvelle directive favorise les plus de 59 ans à hauteur de 30 % minimum et 50 % maximum), elle essaie de faire croire qu'elle a pris en compte la demande de la CGT d'une carrière linéaire dans le corps.

Tout le monde aura compris la différence salariale entre un « coup de pouce » aux plus de 59 ans et une réelle progression salariale tout au long d'une carrière pour tous.

Cette mesure est un effet d'annonce qui ne coûte pas cher à la DGFIP : payer 1 ou 2 points d'indice supplémentaires aux C1 des 5, 6 ou 7ème échelon revient bien moins cher que d'augmenter un agent progressivement tout au long de sa carrière.

De plus, quand on songe à une prochaine harmonisation prévue des statuts des agents de la filière fiscale et de la filière gestion publique, on reste perplexe devant la différence de traitement des plus de 59 ans.

Puisqu'il semble impossible d'instaurer des règles nouvelles communes, on peut se poser des questions quant aux anciennes. Les têtes pensantes de l'administration ont bien du travail sur la planche et les agents bien du souci à se faire.

2 sujets étaient à l'ordre du jour de la CAP.

- 1) le premier concernant l'approbation du PV de la réunion du 16 septembre 2008 n'a pu être abordé puisque le PV n'a pas encore été rendu aux OS.
- 2) Le deuxième sujet concernait le tableau d'avancement des Contrôleurs 1^{ère} classe en Contrôleurs principaux.

20 agents ayant vocation et un ratio de 8 agents pouvant être classés.

Cette année, une nouvelle donnée entre en ligne de compte :

- les agents ayant vocation et étant âgés de plus de 59 ans au 31 décembre 2008 ont priorité sur tous les autres agents y compris ceux classés l'année précédente mais pas encore nommés. Leur ordre de classement est le même que pour les autres : il faut être contrôleur 1^{ère} classe 4^{ème} échelon minimum au 31 décembre 2007 pour figurer sur le tableau.
- ensuite, le classement est fait au niveau de l'échelon ; dans un même échelon, le total des notes des 3 dernières années est pris en compte et en cas d'égalité à ce niveau, il est tenu compte de l'ancienneté dans le grade.

La CAP centrale compétente pour nommer les agents aura lieu le 26 novembre 2008.

Les personnes retenues sont :

- 1) MURACCIOLE Noël Toussaint
- 2) PERETTI Antoine
- 3) BALLAND Marie
- 4) LIVRELLI Itria
- 5) SICILIANO Marie Josée
- 6) HARBONNIER André
- 7) GUYOT Loïc
- 8) POGGI Xavière

VOTE : CGT = abstention, FO = abstention, Administration = pour.

L'abstention de la CGT n'est pas orientée contre les personnels proposés mais s'explique par le rejet des critères de choix retenus par la DGFIP .

La CGT conteste le fait que les notes servent à départager les « candidats » avant la prise en compte de leur ancienneté.